

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 12: Ingénieurs du génie rural et géomètres aujourd'hui et demain

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Staff Leuchtenwerke Lemgo BRD	Staff-Preis «Design und Licht», Licht- und Beleuchtungstechnik, int. Wettbewerb	Industrial Designer und Architekten, die noch in der Ausbildung sind bzw. deren Studienabschluss nicht länger als drei Jahre zurückliegt	30 juin 84	
9 ^e Biennale internationale de la créativité de l'habitat	Intérieur 84, concours d'idées pour la création de produits, l'architecture d'intérieur	Créateurs, spécialistes de l'architecture d'intérieur	Octobre 84	
Kanton Aargau	Erweiterung der Kantonschule Aarau, PW	Architekten, die im Kanton Aargau mindestens seit dem 1. April 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben oder im Kanton heimatberechtigt sind	19 octobre 84 (5 mai 84)	

Nouveaux dans cette liste

Syndicat de l'Hôpital du district de Moutier, BE	Home pour personnes âgées et malades chroniques à Moutier, PW	Architectes établis avant le 1 ^{er} janvier 1984 dans les districts du Jura bernois et du district de Bienne	13 octobre 84 (25 mai 84!)
Deutscher Stahlbauverband	Preis des Deutschen Stahlbaues '84	Preis für ein in der Bundesrepublik inkl. West-Berlin errichtetes Bauwerk oder für ein im Ausland ausgeführtes Objekt, dessen Urheber Staatsbürger der BRD ist (Fertigstellung nach 1978)	3 sept. 84

Carnet des concours

Habitat de demain : Petit ensemble communautaire urbain ou rural

Concours d'architecture UIA
Le jury national s'est réuni le 4 avril 1984 au siège de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, à Berne. Il a examiné 29 projets conformes au thème et conditions de participation fixés par l'Unesco.

Composition du jury

Président: M. Jean Duret, professeur, Département d'architecture, EPFL, vice-président de la section suisse de l'Union internationale des architectes.

Membres: MM. Karl Bosshart, vice-président de la section «Jeunesse» de la Commission nationale suisse pour l'Unesco ; Charles Feigel, architecte — membre de la SAI ; Franz Fueg, professeur, Département d'architecture de l'EPFL ; Herbert Kramel, professeur, Département d'architecture de l'EPFZ.

Le jury a proposé une série de critères afin d'élaborer une méthode de sélection des projets. Après un premier examen de l'ensemble des projets et délibération, six critères ont été retenus :

1. Réponse au thème proposé ;
2. Aspects prospectifs et socio-culturels suisses ;
3. Rapport avec l'environnement ;
4. Intégration de la science et de la technique ;
5. Aptitude promotionnelle (méthodes et/ou modélisation) ;
6. Qualité de la présentation.

Après trois tours d'examen, débat et discussions contradictoi-

res, les travaux suivants ont été retenus à l'unanimité :
N° 4 — Norbert De Biasio / Markus Scherrer / Tomaso Zanoni ;
N° 16 — Beat Stadelmann ;
N° 23 — Klaus Affolter / Rolf Mühlethaler ;
N° 24 — Rudolf Vogt.

Commentaires du jury

Le jury a relevé l'intérêt que ce concours international a suscité parmi les étudiants et jeunes architectes. Il a constaté que dans l'ensemble, les travaux — hormis les quatre retenus — n'appartaient pas d'éléments nouveaux et suffisamment convaincants (notamment sous l'aspect de notre continuité historique). Les quatre projets retenus ont été adressés au siège de l'Unesco afin d'être soumis au jury international qui se réunira en mai à Paris pour choisir les dix meilleurs travaux à l'échelle mondiale. Les auteurs des projets retenus recevront une médaille de bronze frappée par l'Unesco au titre de la protection du patrimoine culturel.

Prix Crédit Suisse 1984 de la création artisanale et industrielle à Genève

Le Crédit Suisse, à Genève, a ouvert le 15 mai dernier la 4^e édition de son Prix de la création artisanale et industrielle, destiné à encourager la recherche appliquée et l'innovation à Genève. Il vise à distinguer et à promouvoir tout ouvrage présumé économiquement exploitable, nouvellement créé ou développé, ou qui incorpore une nouveauté, ou dont l'application est nouvelle.

L'ouvrage considéré doit se rattacher aux secteurs économiques primaire ou secondaire, à l'exclusion du domaine culturel. Les auteurs doivent avoir leur domicile permanent — privé ou professionnel — dans le canton de Genève.

Candidatures et dossiers (jusqu'au 10 septembre 1984 à 16 h. 30). Crédit Suisse, siège de Genève, tél. 022/222714.

UIA

Règlement pour l'attribution de la médaille d'or UIA

Le Conseil de l'Union internationale des architectes a approuvé la création d'une médaille d'or de l'UIA. La médaille d'or doit être le prix le plus prestigieux que l'UIA puisse attribuer à un architecte pour une contribution exceptionnelle à l'architecture, et pour l'excellence de ses réalisations au cours d'une période prolongée.

La première attribution d'une telle médaille aura lieu lors du XV^e Congrès UIA qui se tiendra au Caire (Egypte) du 20 au 24 janvier 1985. Par la suite, la médaille d'or sera attribuée tous les trois ans, à l'occasion du Congrès UIA. Un jury de renommée internationale sélectionnera le lauréat de la médaille d'or parmi les nominations soumises par les sections nationales de l'UIA. Toutes les sections de l'Union sont encouragées à proposer des nominations, qui doivent être reçues au Secrétariat général de l'UIA avant le 1^{er} juillet 1984.

Le secrétariat du Comité national suisse de l'UIA, Selnaustrasse 16, 8059 Zurich, communiquera tous les renseignements pratiques aux personnes intéressées.

Actualité

Bernard Huet, Grand Prix de la critique architecturale

Né en 1932, Bernard Huet entre à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts en 1950 ; parallèlement il suit l'enseignement de Jean Prouvé au Conservatoire des arts et métiers. Dès 1966, il prend une part active à la réforme de l'enseignement en France, créée en 1969 l'Unité pédagogique n° 8 puis, en 1972, l'Institut d'études et de recherches architecturales et urbaines. Sa carrière de pédagogue, de critique, d'historien et de chercheur s'entrecroise avec sa pratique de l'architecture, en collaboration avec Michel Ecochard, avec André Rémondet, puis au sein de l'équipe TAU. Il est lauréat de plusieurs concours d'aménagement urbain (La Villette en 1976, l'ancien arsenal de Rochefort en 1977, la ZUP Croix-Rouge à Reims en 1979, les anciens haras de Jardies en 1982). De 1973 à 1976 il assure la rédaction en chef de l'*Architecture d'aujourd'hui*.

A travers lui, le jury du Grand Prix international de la critique architecturale « a voulu distinguer un architecte dont l'activité critique a été essentielle dans l'instauration d'un débat sur l'architecture en France au cours des dernières années ».

C'est en ces termes que Bernard Huet a accueilli la distinction dont il est l'objet :

« Est-il besoin de rappeler qu'en France, il y a peu de temps encore, traiter un architecte « d'intellectuel » passait pour désobligeant, sinon injurieux. C'était en tout cas une manière de signaler une incomptance professionnelle rédhibitoire qui excluait le malheureux, non seulement de

la commande (cela n'a pas beaucoup changé) mais aussi de l'enseignement, car il fallait préserver les futurs architectes des miasmes de la pensée théorique. Nous connaissons tous les effets malheureux d'un système qui a contribué à défigurer la France et à désigner les architectes à la vindicte populaire.

»Aujourd'hui, les choses ont heureusement changé. La distinction qui m'honore en est la preuve et j'aimerais croire qu'à travers moi, c'est l'ensemble des architectes engagés dans un travail théorique que l'on réhabilite. Je souhaite profiter de cette occasion pour dédier ce prix à trois architectes «intellectuels», aujourd'hui disparus, qui ont jalonné les étapes de mon parcours vers l'architecture : G. Gromort, qui m'enseigna la discipline architecturale ; E.N. Rogers qui me fit découvrir la dimension culturelle de l'architecture et L.I. Khan qui m'a révélé que l'architecture pouvait être une interrogation portée sur le monde, restituée par le projet...«

Bernard Huet est l'auteur de nombreux textes de référence publiés dans les revues d'architecture internationales et d'un grand nombre d'ouvrages critiques ou historiques. Il enseigne dans plusieurs Universités du monde.

Il faut noter que Bernard Huet est professeur invité par le Département d'architecture de l'EPFL durant le semestre d'été 1984.

Données climatiques pour la gestion énergétique

Nous attirons le fait que ces données sont publiées périodiquement par notre revue-sœur *Schweizer Ingenieur und Architekt*. Les derniers chiffres disponibles figurent dans le numéro 20 du 10 mai 1984, en pages 396-399.

Nos lecteurs voudront bien faire preuve de compréhension pour le fait que les restrictions de volume rédactionnel qui nous sont imposées ainsi que notre rythme de parution ne permettent pas à notre revue d'assurer la publication de telles données occupant quelque quatre pages. C'est très volontiers toutefois que nous en ferons parvenir une copie contre le montant forfaitaire de 2 francs. (Rédaction IAS, avenue de Cour 27, 1007 Lausanne.)

Exposition internationale du bois dans la construction

Voyage organisé, Bordeaux, 14-18 septembre 1984

Pour permettre aux professionnels de la construction de visiter dans les meilleures conditions cette importante exposition internationale, sans manquer l'occasion d'une visite dans une des régions les plus intéressantes de France, les revues romandes de la construction *Chantiers* (dir. J.-J. Villoz), *Industriel du Bois* (dir. M. Budry), *Ingénieurs et architectes suisses* (dir. J.-P. Weibel), et *Journal de la Construction* (dir. J.-P. Gillieron), organisent un voyage

en avion de quatre jours à destination de Bordeaux. Pour plus de détail, nous prions nos lecteurs de consulter notre annonce détaillée dans les pages publicitaires du prochain numéro, où ils trouveront également un bulletin d'inscription.

Le prix de ce voyage, comprenant le vol Genève-Bordeaux et retour en classe touriste, les transferts à l'arrivée et au départ, le logement à l'Hôtel Sofitel Bordeaux Lac (avec petit déjeuner), est fixé à 690 francs (*supplément pour chambre à un lit : 95 francs*).

Le nombre de participants est limité à 50 personnes.

Renseignements : Ingénieurs et architectes suisses, rédaction, avenue de Cour 27, 1007 Lausanne, tél. 021/472098 (mardi et jeudi de 14 h. à 16 h. 30).

L'art roman en Poitou-Charente

Voyage organisé – 22-28 septembre 1984

Grâce à la collaboration avec l'Agence de voyages *Wagons-lits Tourisme, Ingénieurs et architectes suisses* offre à ses lecteurs la possibilité de participer à un voyage organisé de sept jours, à la découverte des trésors de l'art roman en Poitou-Charente. Le départ aura lieu par vol Air France de Genève-Cointrin, à destination de Paris, d'où les participants gagneront Poitiers par train de 1^e classe avec voiture-restaurant. L'itinéraire, sous la conduite d'un guide accompagnant le groupe pendant tout le voyage, prévoit la visite de Poitiers, Saint-Savin, Chauvigny, Gençay, Civray, Ruffec, Angoulême, Cognac et Saintes. A Chaniers, sur les bords de la Charente, un arrêt chez un viticulteur (au *Logis de la Folie blanche*), constituera une diversion bienvenue.

Le voyage continuera vers Royan, Boursefranc (avec la visite d'une exploitation ostréicole), Brouage, Rochefort, La Rochelle, Aulnay-de-Saintonge, La Garette, Niort, Melle, Parthenay, Airvault, Saint-Jouin-de-Marne, Saint-Jean-de-Thouars, pour s'achever à Poitiers, d'où le retour aura de nouveau lieu par chemin de fer jusqu'à Paris et à Genève par avion.

Le programme ne prévoit pas seulement la visite des grands monuments de l'art roman, mais également celle de musées et de manufactures ou exploitations traditionnelles typiques des régions traversées. Au soir des étapes, ce sont de très bons hôtels qui attendront nos voyageurs.

Le prix forfaitaire de 1550 francs comprend le vol de ligne en classe touriste Genève-Paris et retour (franchise de bagages : 20 kg), les transferts par autocar aéroport-gare et retour, le circuit au départ de Poitiers en autocar très confortable, le logement et la demi-pension, les repas en cours de route, dans des restaurants renommés, les services d'un guide-conférencier licencié en histoire de l'art, les boissons pendant les repas d'excursions, une assurance bagages, un sac de voyage ainsi que toutes les taxes.

Renseignements et inscriptions (nombre de participants limité !)

Ingénieurs et architectes suisses, Rédaction, avenue de Cour 27, 1007 Lausanne, tél. 021/472098 (mardi et jeudi de 14 h. à 16 h. 30).

d'expérience pratique dans ce domaine.

Renseignements et inscriptions : Institut des sols, des roches et fondations, EPFL, 1015 Lausanne.

Congrès

Installations automatiques de protection contre l'incendie

Neuchâtel, 26 et 27 juin 1984

Le Service de prévention d'incendie pour l'industrie et l'artisanat (SPI), à Neuchâtel organise sur ce thème un séminaire destiné à toutes les personnes concernées par la prévention des incendies et les installations correspondantes, entre autres les bureaux d'architectes et d'ingénieurs.

Les exposés seront consacrés à quatre groupes de thèmes :

- installations de détection d'incendie;
- installations d'extinction au gaz;
- installations d'extinction à eau;
- implications résultant du choix de chacun de ces types d'installation.

Renseignements et inscriptions : SPI, rue du Rocher 24, 2000 Neuchâtel, tél. 038/259744 (M. Triplet).

Stockage saisonnier de chaleur dans l'aquifère

Projet pilote SPEOS à Dorigny EPFL, vendredi 29 juin 1984

L'Office fédéral de l'énergie organise une journée d'information sur les buts et les premiers résultats du projet SPEOS (stockage pilote d'énergie par ouvrage souterrain). Cette manifestation aura lieu le 29 juin prochain dès 10 h. 50 en la salle CM2 de l'EPFL, à Ecublens.

Après la présentation des objectifs de la rencontre par M. Favre, vice-directeur de l'OFEN, la journée comportera onze exposés scientifiques et techniques ainsi que la visite de l'installation pilote de l'Institut d'économie et d'aménagements énergétiques (IENER) de l'EPFL.

Rappelons que l'installation pilote de stockage, sur le site des Hautes Ecoles lausannoises, a une taille permettant de stocker la demande de chauffage hivernal de 100 à 200 équivalents habitants.

Renseignements et inscription (jusqu'au 22 juin) : IENER, tél. 021/472495.

Méthodes probabilistiques en géotechnique

3^e séminaire, EPFL, 2 et 3 juillet 1984

Ce séminaire, qui bénéficiera de la présence à Lausanne du professeur M. E. Harr, s'adresse aux personnes ayant suivi l'un des enseignements précédemment donnés sur ce thème ou disposant de connaissances de base et

SIA

La SIA vue par ses membres – sondage d'opinion



Dans l'optique du développement des activités de relations publiques, telles qu'elles ont notamment été présentées aux délégués, la commission PR de la SIA, présidée par M. Kosztsics, ingénieur civil, de Neuchâtel, a confié à l'Institut d'études du marché et de l'opinion Scope, de Lucerne, le soin d'analyser dans une première phase l'image que les membres SIA se font de leur société.

Le questionnaire qui vient de parvenir à tous les sociétaires permettra d'établir dans quelle mesure ils connaissent leur société, recourent à ses services et les apprécient. Ensuite, il leur offrira l'occasion d'exprimer leurs vœux quant aux améliorations souhaitables à leurs yeux.

Le rôle que joue ou devrait jouer la SIA dans la vie du pays est également proposé à l'appréciation de ses membres.

Tant le secrétariat général que les périodiques de la SIA figurent parmi les points sur lesquels l'avis des membres est sollicité. Enfin, une série de questions doivent permettre de situer statistiquement parlant les membres qui répondront à ce sondage.

Il s'agit là pour tous nos collègues d'une occasion unique de participer activement à l'évolution de la société et de l'orienter de façon à en améliorer le rayonnement et l'influence dans la vie de la nation. La SIA n'est certes pas la plus grande société d'ingénieurs et d'architectes de Suisse en ce qui concerne le nombre de membres, mais certainement celle appelée à se faire entendre par la qualité de ses interventions et de ses prises de position.

C'est pourquoi il est impératif que le plus grand nombre de ses membres réponde à ce sondage, pour donner plus de poids à ses résultats, tant dans la société que vis-à-vis de l'extérieur.

Norme SIA 380/7 «Les installations, prestations et fournitures»

Mise en consultation

Le projet de cette norme (document N 5219-7) est disponible au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/2011570.

Le délai de remise des demandes d'amendements est fixé au 16 juillet 1984. Les amendements devront être classés selon les chiffres. Ils sont à retourner à l'adresse mentionnée ci-dessus.